

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

DEL N° 059/2023

Séance du Vendredi 18 Décembre 2023

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an 2023 le Vendredi 18 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	0
Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	2

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
M. JOLY Denis		

Objet : DEMANDE DE REFACTION SUITE A LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES JEAN STABLINSKI POUR LE WEEKEND DU 07 AU 08 OCTOBRE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de réservation en date du 04 Septembre 2023 pour la location de la salle Jean STABLINSKI le weekend du 07 et 08 octobre au nom de M. CAMBIER Philippe,

Vu le titre de recette numéro 627 du bordereau 93 d'un montant de 580,00 € au nom de M. CAMBIER Philippe,

**Vu le courrier de M. CAMBIER Philippe,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,**

Monsieur le Maire,

Informe :

- Que Monsieur CAMBIER Philippe a réservé la salle Jean STABLINSKI le weekend du 07 et 08 Octobre 2023.
- Qu'un titre de recette de 580,00 € a été émis pour le règlement de la location,
- Que suite à un courrier, il demande une réfaction suite à une défaillance du bloc sanitaire lors de la location.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

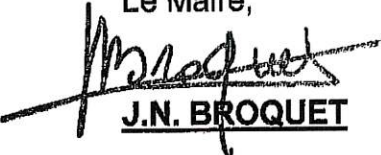
Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour – 2 abstentions) :

- **Décide** de procéder à une réduction, à titre exceptionnel, du montant de la location d'un montant de **80,00 €**,
- **Dit** que le titre numéro 627 bordereau 93 d'un montant de 580,00 € est réduit de **80,00 €**,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur CAMBIER Philippe, Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,




J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0592023**
Objet : **DEL 059/2023 : DEMANDE DE REFACTION SUITE A LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES JEAN STABLINSKI POUR LE WEEKEND DU 07 AU 08 OCTOBRE 2023**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : OUI
Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
Identifiant unique : 059-215905944-20231218-DEL0592023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20231218-DEL0592023-DE-1-1_0.xml	text/xml	957 o
Document principal (Délibération) Nom original : D0592023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20231218-DEL0592023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	387.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2023 à 15h48min41s	Reçu par le MI le 2023-12-20